



15ème législature

| | | |
|--|---|--|
| Question N° : 7283 | De M. Charles de la Verpillière (Les Républicains - Ain) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Solidarités et santé | | Ministère attributaire > Solidarités et santé |
| Rubrique >maladies | Tête d'analyse >DMLA - Recherches | Analyse > DMLA - Recherches. |
| Question publiée au JO le : 10/04/2018 Réponse publiée au JO le : 10/07/2018 page : 6150 | | |

Texte de la question

M. Charles de la Verpillière appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'état, en France, de la recherche thérapeutique concernant la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA). Maladie dégénérative de l'œil touchant les plus de cinquante ans, la DMLA atteint aujourd'hui environ un million et demi de personnes en France, entraînant annuellement 3 000 cas de cécité légale, au sens de l'OMS. Avec le vieillissement de la population, la nécessité d'un traitement curatif de cette maladie devient de plus en plus pressante. Or sur les deux formes que la DMLA peut prendre, sèche ou humide, seule la moins courante, la DMLA humide, bénéficie d'un traitement couronné de succès. Concernant la DMLA sèche, des recherches sont en cours, notamment aux États-Unis, au Japon et en Grande-Bretagne, sur de possibles traitements. Trois grandes pistes sont suivies par les laboratoires : la recherche de molécules luttant contre la maladie, la recherche sur cellules souches et l'implantation de micro télescopes pour lutter contre la cécité. Des chercheurs américains et britanniques ont récemment réussi à faire regagner la vue à deux personnes âgées. Cependant, la recherche reste bloquée en France, faute d'autorisation pour les tests, alors qu'il ne peut apparaître que nécessaire de se saisir de ce problème grandissant de santé publique. Il lui demande donc quelle est la position du Gouvernement et quelles mesures il compte prendre pour dynamiser la recherche sur cette maladie fortement handicapante.

Texte de la réponse

La dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA) est une affection rétinienne concernant la région maculaire, débutant vers l'âge de 55 ans ou plus tard et source de déficits visuels. La DMLA pourrait concerner effectivement environ 1 500 000 personnes en France, tous stades confondus, formes précoces et formes tardives comprises. Les formes tardives (formes humides et formes atrophiques) sont caractérisées par l'apparition de troubles visuels. Le risque d'évolution d'une forme précoce à une forme tardive ne concerne cependant qu'une partie des formes précoces. Ainsi, d'après une récente analyse du consortium européen le « European Eye Epidemiology » (E3), la prévalence des formes précoces chez les personnes de 70 ans et plus est de 13,2%, celle des formes tardives de 3%. D'après cette même étude, la prévalence des formes tardives diminue depuis les deux dernières décades, avec une baisse des déficits visuels associés. Cette évolution favorable est attribuée aux modes de vie plus sains ainsi qu'à l'introduction des traitements contre le facteur de croissance de l'endothélium vasculaire (anti-VEGF) pour les formes exsudatives. Malgré cette diminution de la prévalence, le vieillissement de la population devrait néanmoins effectivement conduire à un accroissement du nombre de personnes concernées dans les deux prochaines décades. La recherche doit donc se poursuivre. Il s'agit notamment de trouver des traitements pour les formes atrophiques ainsi que des biomarqueurs permettant d'identifier les cas de formes précoces qui vont développer une dégénérescence. La recherche sur la DMLA et son traitement est très active en France et occupe plusieurs équipes,



tant pour la recherche clinique que la recherche fondamentale. Ces équipes portent l'espoir de pouvoir déboucher sur des propositions de traitement dans les années à venir.